



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-21

**Séance du
14 juin 2024**

Date de convocation :
07 juin 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, MME GODMÉ

Excusés :

Thierry GODMÉ donne pouvoir à Véronique GODMÉ
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL
Antoine-Serge CORREIRA donne pouvoir à Bruno GAUBERT

Secrétaire de séance :

Sandrine VAL

ACQUISITION PARCELLE A M. ET MME TETY POUR CRÉATION RESERVE FONCIÈRE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme TETY sont propriétaires d'une parcelle de terrain cadastré A0907 d'une superficie de 8832 m² situé en zone constructible (1Aub).

Les propriétaires ont proposé de vendre une partie de cette parcelle (environ 7000 m²) à la commune au prix de 70 000€.

Le bureau a décidé de donner suite à cette demande et a sollicité une évaluation du service des domaines. Cette évaluation (cf annexe) a été valorisée à 39 700€ HT.

Après négociation le prix d'acquisition sera de 50 000€ HT.

Le géomètre désigné pour réaliser cette opération est le cabinet LEHMANN.

Les frais de bornage seront à la charge du vendeur.

Le notaire de la commune Maître EXBRAYAT réalisera l'acte d'acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- **Décide** l'acquisition, par la commune de Burgnac, de la parcelle de terrain issue de la division de la parcelle A0902 pour la somme de 50 000€ HT
- **Désigne** Maître Catherine EXBRAYAT, Notaire à Nexon, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Michel REBEYROL